

Des fleurs plein les yeux :

Les lauréats de Villes et Villages Fleuris sont ...

Lundi soir, le Château d'Argeronne à La Haye-Malherbe s'est métamorphosé en scène de célébration pour la 64^{ème} édition de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris. Suspense et émotions étaient au rendez-vous : après des mois d'attente, les lauréats ont enfin découvert les résultats tant attendus de cette édition du 18 novembre ! Cette année, deux nouvelles communes ont rejoint la prestigieuse liste, portant à 107 le nombre de communes labellisées dans l'Eure. Une reconnaissance qui témoigne d'un cadre de vie exceptionnel et du soin particulier apporté à l'environnement local. L'Eure a affirmé avec éclat son rôle de leader pour ce label, avec pas moins de 10 prix départementaux décernés pour récompenser l'engagement et la créativité des équipes communales.

Villes et Villages Fleuris dans l'Eure ? C'est bien plus qu'un concours, c'est un véritable projet de territoire. Dans l'Eure, on ne se contente pas de planter des fleurs : on façonne un cadre de vie exceptionnel, où chaque aménagement allie esthétique et écologie. L'Eure est le **seul Département Fleuri de Normandie**, un véritable pionnier dans l'innovation durable. Ici, on ne fait pas juste joli, on crée des espaces qui respirent la fraîcheur, on économise l'eau, on verdit les villes... Bref, on redéfinit ce que signifie « bien vivre ». Et ça, ça ne s'invente pas, ça se cultive !

Pour Myriam Duteil, Vice-Présidente du Département de l'Eure en charge de la protection de la nature et des paysages, de l'économie circulaire, du cycle de l'eau et de la biodiversité : *" L'Eure se distingue par son cadre de vie exceptionnel, célébré cette année dans le cadre prestigieux du Château d'Argeronne. Nous sommes fiers de figurer parmi les 15 départements français labellisés Département Fleuri, et d'être le seul en Normandie. Ce label reflète l'engagement de nos communes, de nos élus, de nos techniciens et des bénévoles, soutenus par des formations adaptées, pour valoriser et pérenniser cette dynamique qui fait de notre territoire un lieu où il fait bon vivre et flâner."*

De son côté, Thibaut Beauté, Président du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) remercie quant à lui *"les élus locaux qui œuvrent au quotidien. Ce label, à la portée globale, contribue au développement de nos communes et renforce leur qualité de vie. Offrir un cadre de vie agréable est essentiel tant pour l'attractivité de nos territoires que pour le bien-être de leurs habitants."*

Le Palmarès 2024 : Les prix départementaux

NOUVEAUTÉ : PRIX COUP DE CŒUR D'EURÊKA

Le label Villages et Villages Fleuris récompense avant tout des communes. Mais cette année, l'équipe organisatrice a décidé d'attribuer 3 prix *Coup de Cœur*, distinguant un travail de qualité réalisé par des bénévoles, des agents communaux ou des maires qui s'investissent, participent et améliorent leur cadre de vie.

- **Le prix du Jardinier d'Oz** : remis à l'expert de la gestion différenciée dans les lotissements et de l'association des légumes et fleurs dans les massifs et les jardinières, comme par magie. Il est attribué à Monsieur CLERTON Loïc, agent technique de la commune de Fontaine-sous-Jouy.
- **Le prix de La Main Verte** : récompense un maire engagé, qui met la main à la pâte, et investi dans le fleurissement de sa commune : il plante, sème, taille et il fleurit lui-même sa commune ! Il est attribué à Monsieur LEMOINE Didier, Maire de Fouqueville.
- **Le prix de l'Escadron Fleuri** : permet de gratifier une personne pour ses actions commandos qui impliquent les habitants : aide aux plantations, nettoyage de la commune, entretien des massifs, actions pédagogiques avec les enfants... Il est attribué à Madame MORIN Sophie, conseillère municipale de la commune de Heubécourt-Haricourt.

PRIX D'HONNEUR

Ce prix récompense les communes inscrites pour la première fois au label et les communes non labellisées ayant concouru pour les prix départementaux.

- Canappeville, canton du Neubourg
- Cesseville, canton du Neubourg
- Heubécourt-Haricourt, canton des Andelys
- Heudebouville, canton de Louviers (première participation)
- Les Hogues, canton de Romilly-sur-Andelle
- Poses, canton de Val-de-Reuil (première participation)
- Romilly-la-Puthenaye, canton de Brionne
- Sainte-Colombe-la-Commanderie, canton du Neubourg
- Saint-Pierre-des-Ifs, canton de Beuzeville
- Le Troncq, canton du Neubourg

PRIX DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU CADRE DE VIE

Ce prix récompense les communes pour la qualité des aménagements urbains et paysagers, des actions réalisées en faveur de la qualité des espaces publics, de la diversité des équipements sportifs, récréatifs, parcs, jardins familiaux...

- **Angerville-la-Campagne, canton d'Évreux 3** pour l'ensemble des jeux et espaces récréatifs proposés aux habitants.
- **Beaumont-le-Roger 3 fleurs, canton de Brionne** pour la découverte des premières tranches de rénovation du parc Chantereine.
- **Le Manoir 1 fleur, canton de Pont-de-l'Arche**, pour l'aménagement réalisé devant l'école.
- **Sainte-Marthe 1 fleur, canton de Conches-en-Ouche** pour la création du grand parc de jeux pour enfants.

PRIX DES BONNES PRATIQUES

Ce prix récompense les communes pour la pratique de la gestion différenciée des espaces publics et du génie végétal pour l'utilisation de la charte de l'arbre et la formation du personnel.

- **Charleval 2 fleurs, canton de Romilly-sur-Andelle** pour l'acquisition d'un linéaire de chemin en contrebas de la départementale permettant d'aménager un chemin pour relier la forêt de Lyons et les villages alentours.
- **Drucourt 3 fleurs, canton de Beuzeville** pour l'acquisition de quelques fonciers communaux pour réensemencer les talus.
- **Fontaine-sous-Jouy 2 fleurs, canton de Pacy-sur-Eure** pour la simplification du fleurissement le long de la rue principale.
- **La Neuville-du-Bosc 3 fleurs, canton de Brionne** pour la gestion du cimetière
- **Saint-Elier, canton de Conches-en-Ouche** pour le dynamisme et la polyvalence de l'employée communale.

PRIX DU FLEURISSEMENT

Ce prix récompense les communes pour la qualité de leurs aménagements floraux et paysagers.

- **Le Bec-Hellouin 2 fleurs, canton de Brionne** pour le mélange des plantes utilisées : vivaces, arbustes et annuelles offre une composition équilibrée des massifs.
- **La Chapelle-Longueville 1 fleur, canton de Pacy-sur-Eure** pour le fleurissement naturel sur l'ensemble du territoire communal.
- **Manneville-sur-Risle 3 fleurs, canton de Pont-Audemer** pour la composition des massifs particulièrement réussie : association des couleurs (fleurs et feuillages), association de vivaces et d'annuelles.
- **Verneuil-d'Avre-et-d'Iton 2 fleurs, chef-lieu de canton** pour l'association du Land'Art avec le fleurissement coloré et harmonieux de la commune.

PRIX DE LA PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Ce prix récompense les communes pour leurs actions structurantes menées en faveur des milieux naturels locaux.

- **Évreux 4 fleurs, chef-lieu de canton** pour les aménagements réalisés : prairies calcicoles pâturées, vignes, réseaux de sentes et de promenades, mares et belvédères.
- **Houetteville 1 fleur, canton du Neubourg** pour le partenariat entre les élus et le privé qui a permis la réhabilitation des berges de l'Iton et du lavoir.
- **Saint-Marcel 3 fleurs, canton de Pacy-sur-Eure** pour l'aménagement du site de la Quevrue qui offre aux habitants un espace favorisant la biodiversité.

PRIX DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Ce prix valorise les communes qui embellissent leurs espaces publics avec l'aide des habitants et gestionnaires locaux, tout en récompensant les initiatives éducatives sensibilisant au jardinage respectueux de l'environnement.

- **Amfreville-sur-Iton, canton de Pont-de-l'Arche** pour la bonne participation des habitants qui fleurissent l'espace public.
- **Authevernes 2 fleurs, canton de Gisors** pour les plantations de pieds de façades aussi colorées que diversifiées, réalisées par les habitants et entretenus par l'employé communal.
- **Tournedos-Bois-Hubert, canton du Neubourg** pour les travaux d'entretien du végétal assuré par un groupe de bénévoles et animé par l' élu en charge du fleurissement.
- **Vesly, canton de Gisors** pour les très nombreux riverains qui plantent le pied de leur façade d'arbustes ornementaux et de fleurs.

PRIX DE LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Ce prix récompense les communes pour leurs actions réalisées en faveur de la préservation de l'eau et des sols.

- **Lyons-la-Forêt 4 fleurs, canton de Romilly-sur-Andelle** pour la réalisation de la nouvelle aire de stationnement qui répond aux enjeux environnementaux : surfaces perméables, noues d'infiltration plantées, gestion des ruissellements en amont.
- **Val-de-Reuil 3 fleurs, chef-lieu de canton** pour la rénovation des voiries sur dalle qui permettent d'améliorer considérablement le cadre de vie et de lutter contre les îlots de chaleur.
- **Le Vieil-Evreux, canton d'Évreux 3** pour l'aménagement et la gestion des mares particulièrement aboutis.

PRIX DU TOURISME

Ce prix récompense les communes pour la valorisation de sites touristiques par un fleurissement durable, la création d'infrastructures ou la réhabilitation du patrimoine, ainsi que pour la promotion du label via divers canaux de communication.

- **Cormeilles 2 fleurs, canton de Beuzeville** pour la réalisation du chemin des vignes intégrant des jeux en bois qui respecte l'espace naturel de ce lieu.
- **Croisy-sur-Eure 3 fleurs, canton de Pacy-sur-Eure** pour la mise en valeur de l'ensemble des patrimoines de la commune.
- **La Neuve-Lyre, canton de Breteuil** pour la réhabilitation du camping municipal.

PRIX DE LA VALORISATION PAYSAGÈRE ET DES PATRIMOINES

Ce prix récompense les communes pour la réalisation d'un circuit de visite valorisant l'ensemble des patrimoines disponibles.

- **Bueil, canton de Pacy-sur-Eure** pour la prise en compte des enjeux environnementaux qui se traduisent dans la très belle réalisation de l'aire de pique-nique du bief.
- **Conches-en-Ouche 3 fleurs, chef-lieu de canton** pour la gestion différenciée réalisée du mail de tilleuls.
- **Illeville-sur-Montfort 1 fleur, canton de Pont-Audemer** pour les projets réalisés en faveur des mobilités douces.
- **Quittebeuf, canton du Neubourg** pour les projets communaux qui participent efficacement à l'animation du village et à l'augmentation des services à destination de la population.

LES NOUVELLES LABELLISATIONS

Le label Villes et Villages Fleuris est une distinction prestigieuse que l'on repère aux fleurs symboliques apposées à l'entrée de chaque commune primée. Allant de 1 à 4 fleurs, ce label valorise l'engagement des villes et villages dans l'amélioration de leur cadre de vie, le respect de l'environnement et l'embellissement de leurs espaces publics. Obtenir une fleur n'est pas chose facile : les communes candidates doivent répondre à des critères exigeants de la grille nationale, tels que la qualité des aménagements paysagers, l'implication des élus, l'animation auprès des habitants, la préservation des espaces naturels, ou encore la mise en valeur du patrimoine. Cette année, sur les 24 communes qui ont sollicité une première fleur ou un niveau supplémentaire, seules 6 ont obtenu cette précieuse distinction, récompensant des années d'efforts constants et une démarche exemplaire en faveur de la qualité de vie et de l'environnement.

OBTIENNENT LA PREMIÈRE FLEUR

- BROGLIE, canton de Breteuil
- PULLAY, canton de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton

OBTIENNENT LA DEUXIÈME FLEUR

- FLEURY-LA-FORÊT, canton de Romilly-sur-Andelle
- GASNY, canton de Vernon

OBTIENNENT LA TROISIÈME FLEUR

- ROMILLY-SUR-ANDELLE, chef-lieu de canton
- LA SAUSSAYE, canton de Grand-Bourgtheroulde

LES COMMUNES DÉJÀ LABELLISÉES

COMMUNES LABELLISÉES 1 FLEUR

- LES BAUX-DE-BRETEUIL, canton de Breteuil
- LE BOSC-DU-THEIL, canton du Neubourg
- BOURG-ACHARD, Chef-lieu de canton
- CHAMBORD, canton de Breteuil
- LA CHAPELLE-LONGUEVILLE, canton de Pacy-sur-Eure
- CLAVILLE, canton de Conches-en-Ouche
- CONDÉ-SUR-RISLE, canton de Pont-Audemer
- CONTEVILLE, canton de Beuzeville
- CROTH, canton de Saint-André-de-l'Eure
- LES DAMPS canton de Pont-de-l'Arche
- ÉCAQUELON, canton de Pont-Audemer
- ÉPÉGARD, canton du Neubourg
- LA FERRIÈRE-SUR-RISLE, canton de Conches-en-Ouche
- GARENNES-SUR-EURE, canton de Saint-André-de-l'Eure
- GRAND-BOURGTHEROULDE, chef-lieu de canton
- GROSLEY-SUR-RISLE, canton de Brionne
- HARCOURT, canton de Brionne
- HOUETTEVILLE, canton du Neubourg
- HOULBEC-COCHEREL, canton de Pacy-sur-Eure

- ILLEVILLE-SUR-MONTFORT, canton de Pont-Audemer
- LIEUREY, canton de Beuzeville
- LISORS, canton de Romilly-sur-Andelle
- LE MANOIR, canton de Pont-de-l'Arche
- MESNIL-EN-OUCHÉ, canton de Bernay
- NONANCOURT, canton de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton
- LE PERREY, canton de Pont-Audemer
- QUILLEBEUF-SUR-SEINE, canton de Bourg-Achard
- SAINT-AUBIN-D'ECROSVILLE, canton du Neubourg
- SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON, canton de Gaillon
- SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE, canton de Pont-Audemer
- SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE, canton de Pont-Audemer
- SAINT-PIERRE-DES-FLEURS, canton de Grand-Bourgtheroulde
- SAINTE-MARTHE, canton de Conches-en-Ouche
- THIBERVILLE, canton de Beuzeville
- TOURVILLE-LA-CAMPAGNE, canton de Grand-Bourgtheroulde
- VAUX-SUR-EURE, canton de Pacy-sur-Eure
- LA VIEILLE-LYRE canton de Breteuil
- VILLERS-SUR-LE-ROULE canton de Gaillon
- VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE, canton de Pacy-sur-Eure

COMMUNES LABELISÉES 2 FLEURS

- AUTHEVERNES, canton de Gisors
- AVIRON, canton d'Evreux 2
- LES BARILS canton de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton
- LE BEC-HELLOUIN, canton de Brionne
- BEUZEVILLE, chef-lieu de canton
- BÉZU-SAINT-ELOI, canton de Gisors
- BOIS-LE-ROY, canton de Saint-André-de-l'Eure
- BOURNAINVILLE-FAVEROLLES, canton de Beuzeville
- BOURTH, canton de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton
- CAUGÉ canton de Conches-en-Ouche
- CHARLEVAL, canton de Romilly-sur-Andelle
- CORMEILLES, canton de Beuzeville
- LA COUTURE-BOUSSEY, canton de Saint-André-de-l'Eure
- DARDEZ, canton d'Evreux 2
- ÉPAIGNES, canton de Beuzeville
- ÉTRÉPAGNY, canton de Gisors
- LE FIDELAIRE, canton de Conches-en-Ouche
- FONTAINE-SOUS-JOUY, canton de Pacy-sur-Eure
- FOUQUEVILLE, canton de Grand-Bourgtheroulde
- GISORS, chef-lieu de canton
- GIVERNY, canton de Vernon
- GUICHAINVILLE, canton d'Evreux 3
- IVRY-LA-BATAILLE, canton de Saint-André-de-l'Eure
- MARCILLY-SUR-EURE, canton de Saint-André-de-l'Eure
- MESNILS-SUR-ITON, canton de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton
- NOTRE-DAME-DE-L'ISLE, canton des Andelys
- PONT-DE-L'ARCHE, chef-lieu de canton
- PERRIERS-SUR-ANDELLE, canton de Romilly-sur-Andelle
- ROUGEMONTIERS, canton de Bourg-Achard
- ROUTOT, canton de Bourg-Achard
- RUGLES, canton de Breteuil
- SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE, chef-lieu de canton

- SAINT-CHRISTOPHE-SUR-CONDÉ, canton de Beuzeville
- SAINT-GEORGES-DU-VIÈVRE, canton de Beuzeville
- SERQUIGNY, canton de Bernay
- LE VAUDREUIL, canton de Val-de-Reuil
- VERNEUIL-D'AVRE-ET-D'ITON, chef-lieu de canton

COMMUNES LABELLISÉES 3 FLEURS

- ALIZAY, canton de Pont-de-l'Arche
- LES ANDELYS, chef-lieu de canton
- BEAUMONT-LE-ROGER, canton de Brionne
- BERNAY, chef-lieu de canton
- BRETEUIL, chef-lieu de canton
- BRIONNE, chef-lieu de canton
- CONCHES-EN-OUCHE, chef-lieu de canton
- CROISY-SUR-EURE, canton de Pacy-sur-Eure
- DRUCOURT, canton de Beuzeville
- ÉZY-SUR-EURE, canton de Saint-André-de-l'Eure
- FLEURY-SUR-ANDELLE, canton de Romilly-sur-Andelle LOUVIERS, chef-lieu de canton
- MÉNILLES, canton de Pacy-sur-Eure
- LE NEUBOURG, chef-lieu de canton
- LA NEUVILLE-DU-BOSC, canton de Brionne
- MANNEVILLE-SUR-RISLE, canton de Pont-Audemer
- PACY-SUR-EURE, chef-lieu de canton
- SAINT-MARCEL, canton de Pacy-sur-Eure
- VAL-DE-REUIL, chef-lieu de canton
- VERNON, chef-lieu de canton
- VIRONVAY, canton de Louviers

COMMUNES LABELLISÉES 4 FLEURS

- ÉVREUX, chef-lieu de canton
- LYONS-LA-FORÊT, canton de Romilly-sur-Andelle
- PONT-AUDEMER, chef-lieu de canton

Contact presse Eurêka : Clélia PECCABIN

Mail : clelia.peccabin@eureka-attractivite.fr

Tél : 06.07.73.07.55

